



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 6 juin 2018 à 19 heures

Etaient présents :

M. Jean-Claude GUIBAL, Maire,
Président de séance
Mme Martine CASERIO, adjoint au maire
M. Christian TUDES, adjoint au maire
M. Yves JUHEL, adjoint au maire
Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire
M. Marcel CAMO, adjoint au maire
Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire
Mme Sandrine FREIXES, adjoint au maire
Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal
Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal
M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal
Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal
Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

M. Fabrice PINET, conseiller municipal
Mme Habiba PAILLAC, conseiller municipal
M. Florent CHAMPION, conseiller municipal
Secrétaire de séance
Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal
M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal
Mme Danielle VASSALLO-MEDECIN, conseiller municipal
M. Claude CALVIN, conseiller municipal
M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal
M. Jean-Claude CHAUSSENDE, conseiller municipal
M. Philippe BRIAND, conseiller municipal

Avaient donné pouvoirs :

M. Nicolas AMORETTI à M. Jean-Claude GUIBAL
Mme Gabrielle BINEAU à M. Christian TUDES
M. Jean-Claude ALARCON à Mme Monique MATHIEU
M. Henri SCANDOLA à Mme Habiba PAILLAC
M. Daniel ALLAVENA à Mme Martine CASERIO
Mme Françoise MEFFRE à Mme Arielle DAUNAY
M. Daniel BORTUZZO à M. Fabrice PINET
Mme Béatrice BIECHEL à Mme Patricia MARTELLI
M. Franc COMBE à M. Jean-Jacques CLEMENT

Etaient absents

Mme Iris FERRARI
Mme Lydia SCHENARDI
M. Thierry GAZIELLO

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 mai 2018 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés – 28 voix pour, 4 abstentions (MM. Briand, Calvin, Novelli et Chaussende)

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Affaire n°1 : Adhésion de la commune de Menton à la mission d'un Délégué à la Protection des Données

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

- . Autorise la Ville de Menton à adhérer au service d'un DPD mutualisé par la CARF, sans frais pour la commune, afin de se conformer aux dispositions du RGPD ;
- . Accepte les modalités d'adhésion à ce service telles que définies par la convention et par la charte que le DPD s'engage à respecter ;
- . Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la commune et la CARF, ses éventuels avenants, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n°2 : Garantie d'emprunt à hauteur de 100% à la SA d'HLM « Logis Familial » pour l'acquisition amélioration de 28 logements PLS pour la résidence « Val Air », située 101 avenue Cernuschi à Menton

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité

- . Accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 4.900.284 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 76523.
- . Autorise Monsieur le Maire à signer avec la S.A. d'HLM « Logis Familial » la convention de garantie communale avec réservation de 6 logements appliqués à la typologie de l'ensemble, soit un appartement de 2 pièces, un appartement de 3 pièces, deux appartements de 4 pièces et deux appartements de 5 pièces.

Affaire n°3 : Adoption d'une charte informatique relative à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal

A l'unanimité

- . Adopte la charte informatique relative à l'utilisation de l'outil informatique dans les écoles primaires publiques de Menton.
- . Autorise Monsieur le Maire à signer la charte informatique.

Affaire n°4 : Désaffectation d'un logement d'enseignant du 1^{er} degré à l'école de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire

A l'unanimité

- . Décide la désaffectation du logement de fonction de type F2 situé à l'école de l'Hôtel de Ville et l'intégration de cet appartement dans le parc des logements communaux.

Affaire n°5 : Délégation de service public des bains de mers – plage artificielle des Sablettes – Lots n°2 et n°5 – conventions de délégation de service public

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

MM. Novelli et Chaussende ne prennent pas part au vote

- . Approuve le choix du délégataire de service public suivant pour le lot 2 :
 - SAS Les Sablettes BEACH représentée par Madame Céline PERCHE, gérante.
- . Approuve le choix du délégataire de service public suivant pour le lot 5 :
 - SARL La TRAVERSE, représentée par messieurs Rocco LOISI et Vito ALFONSI, co-gérants .
- . Approuve les projets de convention de délégation,
- . Autorise M. le Maire à signer ces conventions de délégation, les pièces annexes et tous documents afférents.

Affaire n°6 : Création et composition du Comité Technique commun à la Ville de Menton et au Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire

A l'unanimité

- . Décide la création d'un Comité Technique unique Ville de Menton – CCAS à compter du renouvellement général des instances représentatives du personnel, prévu le 6 décembre 2018,
- Dit que ce Comité Technique est compétent pour les agents de la Ville de Menton et du CCAS,
- Fixe le nombre de représentants du personnel titulaires à 6 siégeant au Comité Technique et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- Décide du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Décide le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la Collectivité en relevant.

Affaire n°7 : Création et composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun à la Ville de Menton et au Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal

A l'unanimité

- Décide la création d'un Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail unique Ville de Menton – CCAS, à compter du renouvellement général des instances représentatives du personnel, prévu le 6 décembre 2018,
- Dit que ce Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail est compétent pour les agents de la Ville de Menton et du CCAS,
- Fixe le nombre de représentants du personnel titulaires à 6 siégeant au Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- Décide du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Décide que ce Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail sera issu du Comité Technique, ces 6 membres titulaires siégeant aux deux Comités,
- Décide le recueil, par le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la Collectivité en relevant.

Affaire n°8 : Création et composition des Commissions Administratives Paritaires communes à la Ville de Menton et au Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

A l'unanimité

- Décide la création de trois Commissions Administratives Paritaires uniques Ville de Menton - CCAS à compter du renouvellement général des instances représentatives du personnel, prévu le 6 décembre 2018,
- Dit que ces Commissions Administratives Paritaires sont compétentes pour les agents fonctionnaires de la Ville de Menton et du CCAS,

- Fixe le nombre de représentants du personnel titulaires à 4 pour la Catégorie A, 4 pour la Catégorie B et 6 pour la Catégorie C, siégeant aux Commissions Administratives Paritaires, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, avec paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Décide le recueil, par les Commissions Administratives Paritaires, de l'avis des représentants de la Collectivité en relevant.

Affaire n°9 : **Création et composition des Commissions Consultatives Paritaires communes à la Ville de Menton et au Centre Communal d'Action Sociale**

Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire

A l'unanimité

- . Décide la création de trois Commissions Consultatives Paritaires uniques Ville de Menton - CCAS à compter du renouvellement général des instances représentatives du personnel, prévu le 6 décembre 2018,
- Dit que ces Commissions Consultatives Paritaires sont compétentes pour les agents contractuels de la Ville de Menton et du CCAS,
- Fixe le nombre de représentants du personnel titulaires à 2 représentants pour la Catégorie A, 2 représentants pour la Catégorie B et 4 représentants pour la Catégorie C, siégeant aux Commissions Consultatives Paritaires, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, avec paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Décide le recueil, par les Commissions Consultatives Paritaires, de l'avis des représentants de la Collectivité en relevant.

Affaire n°10: **Compte-rendu des décisions municipales**

Rapporteur : M. le Maire

Prend acte

des décisions municipales prises par M. le Maire depuis la séance du 23 mai 2018 et enregistrées sous les n°172/18 à 191/18.

Affaire n°11 : **Nouvelle dénomination de la Promenade de la Mer pour sa partie comprise entre l'escalier Saint-Michel et l'escalier Victoria**

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

- . Accepte le principe de renommer « Esplanade des Sablottes » la partie de la voie « Promenade de la Mer » comprise entre l'escalier Saint-Michel et l'escalier Victoria.
- . Modifie la délibération n°7640 du 11 mars 1974.

La séance est levée à 20h00.

Menton, le 19 JUIN 2018

Le Maire



Jean-Claude GUIBAL